

# République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz  
74120 DEMI-QUARTIER  
(Haute-Savoie)  
Arrondissement de BONNEVILLE

\*\*\*

N° DEL 2022 - 55

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2022**

**Nombre de Conseillers Municipaux :**

En exercice :	14	Pour :	13
Présents :	11	Contre :	0
Représentés :	2	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	13		

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Bertrand MARIN-LAMELLET, Adjoint, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine CABROL, Pascal BRONDEX, Céline GACHET, Catherine MONGET, Jérémie MARIN.

**EXCUSEES** : Mesdames Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE), Marie-Laure GAIDDON (pouvoir à Madame Catherine MONGET).

**ABSENTE** : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

**ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES A 846 p2 et A 838 AUPRES DE LA COPROPRIETE DES CHALETS DU VERNAY – VENTE PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE A 847p2 A LA COPROPRIETE DES CHALETS DU VERNAY - LIEU DIT « VERNAY» - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE :**

Monsieur le Maire indique qu'après divers échanges avec les représentants de la copropriété des Chalets du Vernay située 30 et 54 chemin d'Arbon à Demi-Quartier, il a été convenu de procéder à l'acquisition par la Commune des parcelles A 838 et A 846 p2. La parcelle A 846 p2 présente tout son intérêt pour le dépôt de neige. Quant à la parcelle A 838, elle sera nécessaire pour le passage de la voie douce dont le projet a été matérialisé dans le Plan Local d'Urbanisme modifié.

Pour favoriser l'accès des véhicules des membres de la copropriété des Chalets du Vernay, accord a été donné pour vendre une partie de la parcelle communale A 847, devenue la parcelle A 847 p2.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ces régularisations foncières comme détaillées ci-après :

Parcelles	Contenance	Lieu-dit	opération	Prix global
A 846 p2	39 ca	Vernay	Achat par la commune	39 €
A 838	2 a 22 ca	Vernay	Achat par la Commune	222 €
A 847 p2	2 a 61 ca	Vernay	Vente par la Commune	261 €

Le Conseil Municipal, son rapporteur entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu les articles L 2241-1, L. 1311-9 et L. 1311-10 du CGCT ;

Vu les articles L. 1111-1, à L. 1111-5, L 1211-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP)

Considérant l'intérêt de ces acquisitions pour permettre d'assurer le stockage de neige d'une part, de réaliser une voie douce d'autre part ;

1°) **APPROUVE** l'acquisition des parcelles A 846 p2 et A 838 auprès de la copropriété des Chalets du Vernay au prix de 261 €, pour une surface totale de 2 a 61 ca ;

2°) **APPROUVE** la vente de la parcelle communale A 847 p2 à la copropriété des Chalets du Vernay au prix de 261 €, pour une surface de 2 a 61 ca ;

2°) **PRECISE** que tous frais, droits, taxes et émoluments relatifs à l'acte notarié seront pris en charge par la Commune de Demi-Quartier ;

4°) **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget 2022 de la commune, compte 2111 ;

5°) **AUTORISE** son maire à signer l'acte notarié à intervenir aux conditions ci-dessus indiquées ainsi que tout autre document nécessaire à la concrétisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures.  
Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 5 octobre 2022

Le Maire,

  
Stéphane ALLARD.



Le secrétaire de séance,

  
Gaspard CHATELLARD.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 10 OCT. 2022

Publié électroniquement le

TABLEAU DES SIGNATURES		
Nom et prénom	Date	Signature valant accord sur cette division

**Plan projet de division**  
**Propriété de la Commune de**  
**DEMI-QUARTIER**  
 En vue d'un rattachement à une propriété voisine  
 le projet n'est pas soumis à déclaration préalable

COMMUNE DE DEMI-QUARTIER  
 Lieu-dit : VERNAY  
 SECTION A PERSE 8

Fond de plan du 29 mars 2022  
 Version n°02 du 2 mai 2022

ECHELLE 1/200  
**ORIGINAL**

**LEGENDE**

- Projet d'acquisition des parcelles n°846p2 et n°838 (propriété de la Copropriété Les Chalets du Vernay) par la commune de DEMI-QUARTIER, soit 2a61 au total
- Projet d'acquisition de la parcelle n°847p2 (propriété de la commune de DEMI-QUARTIER) par la Copropriété Les Chalets du Vernay, soit 2a61
- Limites bornées par la SCP Bernard GUERPILLON en date du 18 novembre 2005 (réf. 14 409P1)
- Représentation du plan cadastral ne valant pas limite de propriété
- Chaussée
- Clôture en bois
- Talus
- Bâtiment relevé sur le terrain
- Enrochement
- Halle
- Division projetée
- 10.00m
- Zonage du PLU
- Zonage du PPR
- Emplacements réservés N° 14 et 17
- Tampon divers
- Plaque réseau de télécommunications
- Grille
- Failli
- Rocher
- Panneau indicateur
- Borne OGE (Ordre des Géomètres-Experts)
- Clou d'arpentage
- Borne pierre

Tous modifications ou corrections de ce plan ou de son contenu doivent être effectuées, sans exception, par le géomètre-expert, seul responsable de la division. Toute modification ou correction effectuée par un tiers sans l'aval du géomètre-expert sera considérée comme nulle et non avenue. Toute réimpression ou reproduction sans l'autorisation écrite du géomètre-expert est formellement interdite.

Dossier : 21085  
 DNP n° :  
 Fichier : 21085-DV2

S.A.S. "ARPEPAGE" - Stéphane CARDE  
 Géomètre-Expert - expert@arpepage.net  
 145, rue du Mont-Sion 74170 SAINT-GERVAIS - Tél. 04 50 93 55 95  
 SIRET 405 336 223 000 20 TVA CEE FR 94 40 5 336 223

**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
 CHIFFRE D'ORDRE 504545

*Stéphane Carde*

CABINET ARPEPAGE  
 Stéphane CARDE - Floxy FANISSOD  
 Géomètres-Experts  
 SAINT-GERVAIS  
 Tél. 04 50 93 55 95 - expert@arpepage.net

